



Ministère
de l'Emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Ministère des Solidarités,
de la santé et de la famille



Études et Résultats



N° 393 • avril 2005

Cette étude porte sur les caractéristiques des cinq premières années de carrière des jeunes infirmiers sortis de formation initiale en 1998.

Les infirmiers ont, d'après l'enquête, une origine plus modeste que les étudiants de niveau de formation comparable et les femmes y sont plus nombreuses (84,6%).

Les infirmiers nouvellement diplômés passent très peu de temps au chômage durant les cinq ans suivant la fin de leur formation, ils accèdent très rapidement à l'emploi et acceptent une mobilité géographique plus importante que les autres diplômés de niveau équivalent.

Leur premier emploi est souvent temporaire, mais pour une durée relativement longue (29 mois) et, au bout de cinq ans, les statuts d'emploi ont tendance à se stabiliser, pour des périodes relativement longues.

Les infirmiers exerçant dans le secteur privé sont toutefois, dans les cinq ans, passés dans le secteur public plus souvent que l'inverse. Après en moyenne quatre années d'exercice, le nombre d'infirmiers libéraux s'accroît et atteint 4 %. Ce choix d'exercice libéral de la profession est plus fréquemment adopté par les hommes que par les femmes (9% - 3%).

Lors de leur première embauche, les infirmiers jeunes diplômés sont plutôt mieux rémunérés que les autres jeunes diplômés de niveau équivalent.

En revanche leur progression salariale s'avère plus faible sur cinq ans.

La pratique du temps partiel, souvent adoptée par les infirmiers, varie en fonction de leur nombre d'enfants et de leur situation géographique.

L'opinion des infirmiers sur leur emploi est relativement positive, sachant que 15% d'entre eux indiquent toutefois une « volonté de partir ».

Les cinq premières années de carrière des infirmiers sortis de formation initiale

L'enquête Génération 98 du Céreq (Centre d'études et de recherches sur les qualifications) permet d'étudier les trajectoires d'entrée dans la vie active des jeunes ayant achevé leur formation initiale en 1998. Grâce à l'apport de la Drees, une extension de l'échantillon des diplômés des formations de la santé et du social a été réalisée de façon à ce que l'enquête permette de comparer les débuts de carrière des infirmiers à ceux de jeunes issus d'autres formations initiales. Environ 1 400 infirmiers diplômés d'État (IDE) en 1998 ont ainsi été interrogés en 2001 et en 2003 sur leur trajectoire. Après redressement ces individus sont représentatifs des 11 335 infirmiers sortis de formation initiale en 1998 sur les 14 600 diplômés cette année là (encadré 1).

Rémy MARQUIER

Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère des Solidarités, de la santé et de la famille
Drees



Cette étude porte sur la trajectoire professionnelle de ces infirmiers, ainsi que les caractéristiques de leur premier et de leur dernier emploi observé. Une comparaison avec les diplômés de niveau proche (les autres diplômés de niveau bac+2 de la santé ou du social¹, les DEUG – DEUST, les BTS – DUT, les 2^e cycles universitaires) a également été effectuée sur ces aspects.

Les infirmiers sortant de formation : davantage de femmes et des origines plus modestes que les étudiants de niveau de formation comparable

À l'obtention de leur diplôme en 1998, les infirmiers sortant de formation initiale étaient en moyenne âgés de 23,5 ans² (tableau 1), soit un peu au-

dessus de la moyenne de l'ensemble des diplômés considérés ici (23,1 ans).

La part des femmes est de loin la plus importante chez les infirmiers diplômés (84,6 %). Elle est également élevée pour les autres diplômés du secteur de la santé ou du social (79,2 %), contrairement à l'ensemble des titulaires d'un BTS ou d'un DUT, où les jeunes femmes sont minoritaires (47,3 %).

Les infirmiers sont en majorité issus de familles dont le chef de famille³ est employé (26,2 %, cf. graphique 1), et beaucoup sont également fils ou fille d'ouvrier (15,4 %). En revanche, ils sont assez peu nombreux à appartenir à une famille dont le chef est cadre (14,3 % des cas), contrairement aux autres diplômés du secteur de la santé ou du social (24,2 %) ou aux titulaires de diplômes universitaires (20,7 % pour les 1^{er} cycles et 25,7 % pour les 2^e cycles).

96,5 % des infirmiers diplômés ont par ailleurs deux parents français. Cette proportion est comparable à celle des diplômés d'un autre secteur sanitaire ou social (96,7 %), et se situe légèrement au-dessus des autres diplômés considérés.

E • 1

L'enquête Génération 98 du Céreq

Au printemps 2001, le Céreq a interrogé 54 000 jeunes sortis de formation initiale en 1998, de tous les niveaux de spécialités et de formation, parmi les 742 000 jeunes de France métropolitaine qui cette année là ont quitté le système éducatif.

Dans tous les cas, les individus de l'enquête Génération 98 répondent aux critères suivants :

- Ils n'avaient pas quitté le système éducatif avant 1997, sauf éventuellement pour effectuer leur service national, pour une maternité ou une maladie ;
- Ils étaient inscrits dans un établissement de formation en 1997-1998 ;
- Ils ont quitté le système éducatif en 1998 ;
- Ils n'ont pas repris leurs études pendant l'année qui a suivi leur entrée sur le marché du travail.

Après la première interrogation en 2001¹, une partie de l'échantillon initial a été ré-interrogée en 2003. À ce titre, la Drees, qui avait déjà financé une extension de l'échantillon de base pour l'interrogation de 2001, a demandé à ce que l'intégralité des infirmiers interrogés la première fois le soient à nouveau en 2003. De ce fait, sur les 1 905 infirmiers interrogés en 2001, 1 413 ont répondu au questionnaire de 2003. Une troisième ré-interrogation est également prévue pour 2005.

Les infirmiers jeunes diplômés qui correspondent aux critères de l'enquête Génération 98 sont les primosortants de formation initiale, qui n'avaient jamais exercé au préalable un autre métier dans le domaine de la santé ou ailleurs. Cela exclut notamment les infirmiers issus de la promotion professionnelle hospitalière. Le champ d'étude ne prend donc pas en compte tous les infirmiers diplômés en 1998 (environ 14 600 au total²). La connaissance du nombre total de diplômés infirmiers peut, quant à elle, prendre pour base l'enquête auprès des établissements de formation aux professions de santé de la Drees, qui permet également de connaître les origines sociales et géographiques des jeunes diplômés. En revanche, cette enquête ne permet pas de suivre les jeunes après leur sortie de formation.

1. Voir à ce sujet les études du Céreq relatives à la première interrogation, notamment « Génération 98, à qui a profité l'embellie économique », *Céreq Bref*, n° 181, décembre 2001, et « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 », op. cit.

2. Source : Drees - Enquête auprès des établissements de formation aux professions de santé 1998, cf. « La formation aux professions de la santé en 1998-1999 », Drees, Collection Études et Statistiques, n° 13, novembre 1999.

1. En reprenant la classification du Céreq, les titulaires d'un bac+2 de la santé ou du social (hors infirmiers) comprennent les conseillers en économie sociale et familiale, les assistants de service social, les éducateurs de jeunes enfants, les éducateurs spécialisés, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues, les manipulateurs d'électroradiologie médicale, les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les sages-femmes et enfin les puéricultrices. Cette classification est tirée de l'étude du Céreq : « Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active de la Génération 98 », Première interrogation mars 2001, *Céreq*.

2. Ce chiffre ne représente pas l'âge moyen de sortie des études de l'ensemble des infirmiers, puisqu'on ne prend en compte que les individus sortis de formation initiale. En 2003, l'âge moyen de sortie des études d'infirmiers était de 24,8 ans, soit plus d'un an supérieur aux seuls primosortants (source : Drees - Enquête auprès des Établissements de Formation aux Professions de Santé 2003).

3. Le père en général, ou à défaut la mère.

T • 01

caractéristiques des infirmiers et des diplômés de niveau équivalent

	Effectifs	Âge moyen ⁽¹⁾	Part des femmes
Infirmiers Diplômés d'État	11 335	23,5	84,6 %
Autre Bac+2 de la santé ou du social	7 277	24,4	79,2 %
DEUG, DEUST...	19 255	23,8	55,5 %
BTS, DUT	94 889	21,8	47,3 %
2 ^e cycle universitaire	75 439	24,5	61,7 %
Ensemble	208 195	23,1	56,4 %

1. À la sortie de la formation initiale.

Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

Les infirmiers connaissent un accès rapide et stable à l'emploi

■ Un accès à l'emploi très rapide...

99,8 % des infirmiers ont obtenu au moins un emploi au cours des 5 ans suivant l'obtention de leur diplôme, la moyenne étant de 99,3 % pour l'ensemble des diplômés étudiés. La majorité (74 %) des infirmiers ayant eu un emploi dans les 5 ans y a accédé immédiatement (i.e. en moins d'un mois, cf. graphique 2), 10 % en 1 mois, et seuls 1,4 % en 6 mois ou plus. Il n'y a, par ailleurs, quasiment pas de différence sur ce point entre les hommes et les femmes.

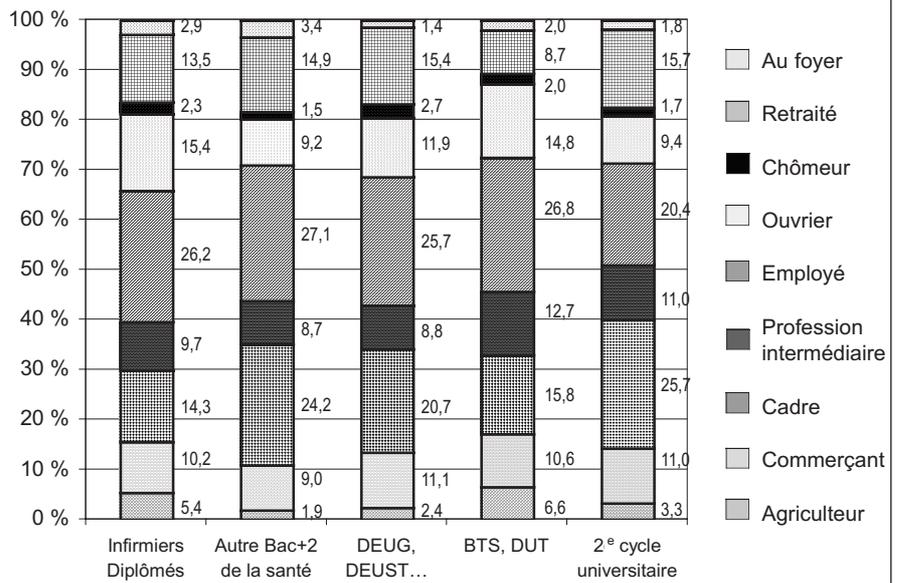
Avec un temps d'accès à l'emploi de 0,7 mois en moyenne, les infirmiers paraissent nettement avantagés par rapport aux diplômés de même niveau du secteur sanitaire ou social (1,7 mois en moyenne), et surtout par rapport aux autres diplômés étudiés ici, pour lesquels le temps d'accès moyen à l'embauche a varié entre 3,4 et 5,3 mois (soit une vitesse d'accès à l'emploi 4 à 7 fois moins rapide que les IDE).

■ ...et très peu de temps passé hors de l'emploi.

Les infirmiers sont, parmi les diplômés étudiés, ceux qui ont passé le moins de temps au chômage pendant

G
•01

profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du parent chef de famille en 1998 en fonction du type de diplôme



Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

T
•02

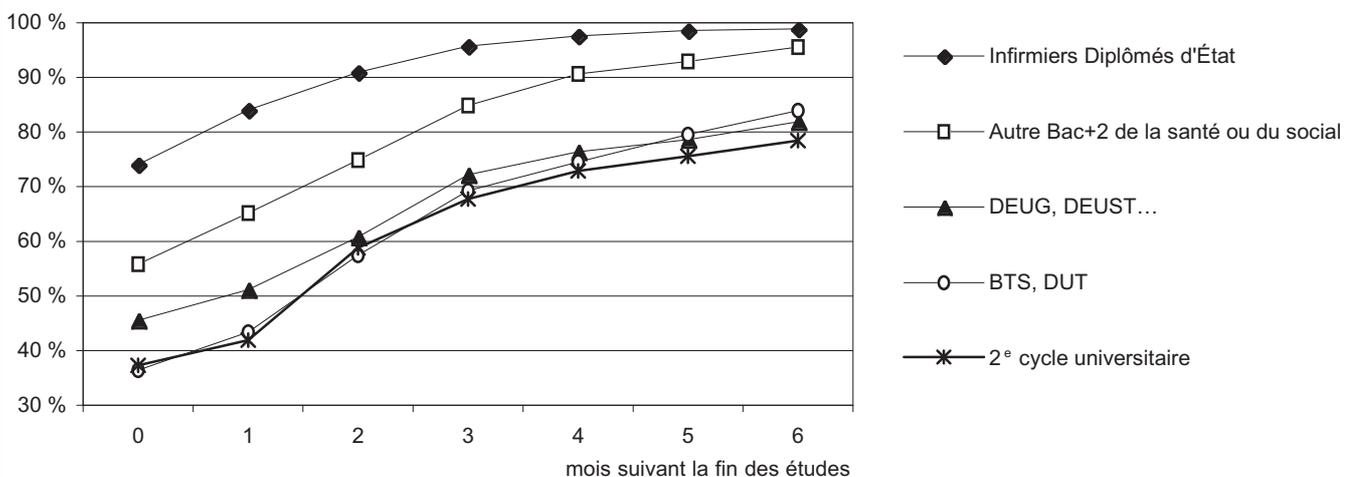
parts de temps passé dans différentes situations au cours des 5 ans d'enquête

	Emploi	Chômage	Formation	Inactivité	Service national
Infirmiers Diplômés d'État	96,9 %	0,7 %	0,4 %	1,0 %	1,0 %
Autre Bac+2 de la santé ou du social	93,7 %	2,5 %	0,4 %	2,4 %	1,0 %
DEUG, DEUST...	80,2 %	8,6 %	3,9 %	4,5 %	2,8 %
BTS, DUT	85,2 %	6,8 %	1,8 %	2,0 %	4,2 %
2° cycle universitaire	82,0 %	7,8 %	3,6 %	4,2 %	2,3 %
Ensemble	84,5 %	6,9 %	2,5 %	3,0 %	3,1 %

Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

G
•02

proportions de nouveaux diplômés ayant trouvé un emploi au cours des mois suivant l'obtention du diplôme



Champ : individus ayant au moins eu un emploi au cours de la période.

Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

les cinq ans suivant l'achèvement de leur formation initiale (0,7 % du temps total, cf. tableau 2). La situation des titulaires d'un autre diplôme de la santé ou du social est d'ailleurs assez proche (2,5 %). Les IDE sont également ceux qui ont passé le moins de temps en formation ou en inactivité.

Également beaucoup moins touchés par le chômage que les titulaires d'autres diplômes, les IDE sont ainsi les jeunes diplômés qui, au bout de 5 ans, se trouvent le plus souvent en emploi (98,4 % d'entre eux travaillent, alors que les titulaires d'un DEUG, DEUST ne sont que 85,4 % dans ce cas). La proportion d'infirmiers en formation, inactifs, ou qui ont repris leurs études est, quant à elle, très limitée (respectivement

0,4 %, 0,9 % et 0,2 %). La reprise des études peut être expliquée par les spécialisations auxquelles les infirmiers peuvent avoir accès, et qui ne sont accessibles qu'après un certain nombre d'années d'expérience : 2 ans pour les infirmiers anesthésistes ou les infirmiers de bloc opératoire, et 4 ans pour les cadres de santé.

■ **La mobilité géographique des infirmiers a été globalement plus importante que celle des diplômés de niveau proche.**

Au bout de 5 ans, seuls 31,1 % des infirmiers habitent dans la même commune que celle où ils ont achevé leurs études (tableau 3). Cette proportion est quasiment la même pour les hommes et pour les femmes. Elle est inférieure

à celle observée pour les autres diplômés étudiés ici (excepté les titulaires d'un diplôme de la santé ou du social⁴).

Plus de la moitié des infirmiers travaillent toutefois dans le même département que celui où ils ont achevé leurs études. Les hommes sont par ailleurs moins mobiles que les femmes (65 % des infirmiers travaillent dans le même département, contre 58 % des infirmières). En revanche, ce phénomène s'estompe lorsqu'on considère la mobilité au niveau régional (la différence hommes / femmes n'est cette fois-ci plus significative).

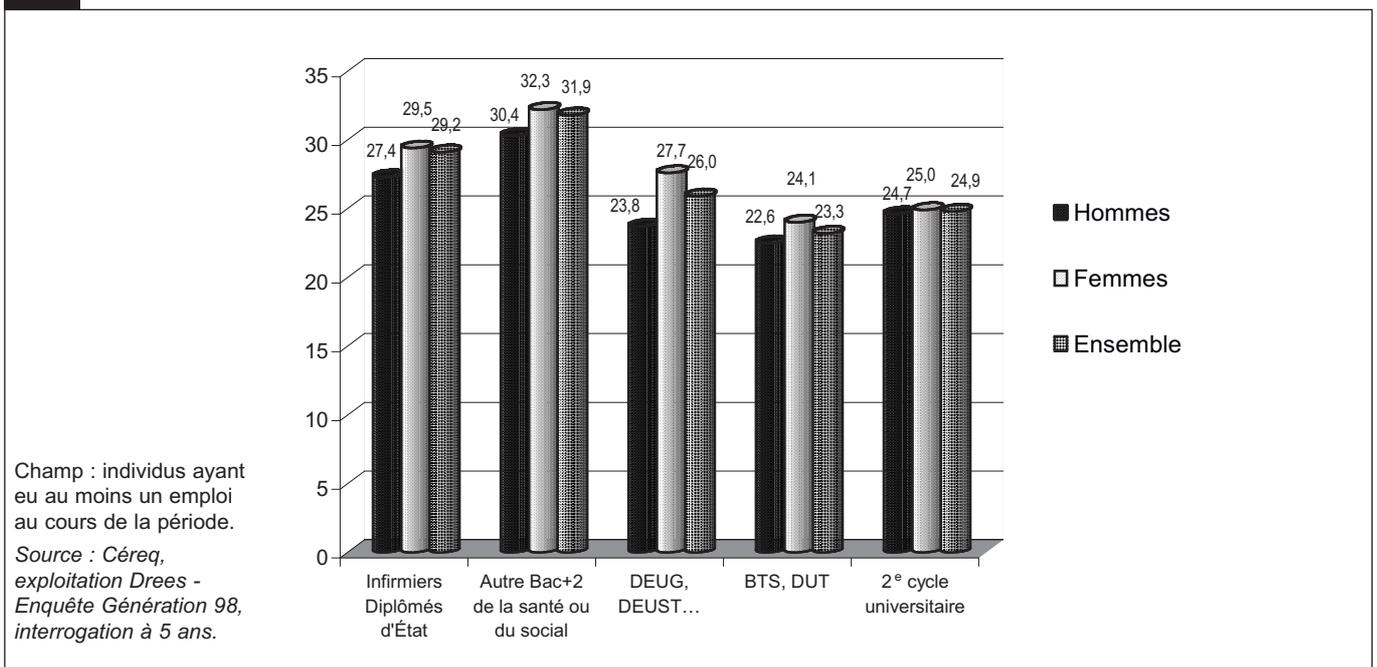
4. La différence avec les IDE n'est cependant pas significative, le test d'égalité des proportions étant rejeté.

T
•03 proportions de diplômés habitant toujours dans la commune où ils ont achevé leurs études

	Hommes	Femmes	Ensemble
Infirmiers Diplômés d'État	32,1 %	31,0 %	31,1 %
Autre Bac+2 de la santé ou du social	30,0 %	27,3 %	27,9 %
DEUG, DEUST...	40,0 %	42,8 %	41,6 %
BTS, DUT	36,8 %	33,1 %	35,1 %
2 ^e cycle universitaire	37,1 %	36,3 %	36,6 %
Ensemble	37,0 %	34,8 %	35,7 %

Source : Céreq, exploitation Drees – Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

G
•03 durées moyennes (en mois) du premier emploi par type de diplôme



Un premier emploi le plus souvent en contrat temporaire, mais une forte proportion d'emplois stables au bout de 5 ans

■ **Des périodes d'emploi relativement longues.**

75,5 % des infirmiers étudiés avaient toujours leur premier emploi au bout de 6 mois, cette proportion tombant à 63,6 % au bout de 12 mois. Les autres diplômés de niveau bac+2 du secteur sanitaire ou social sont les jeunes qui ont le plus souvent conservé leur premier emploi au bout de 12 mois (66,2 % sont dans ce cas), et se placent ainsi juste devant les infirmiers.

Le premier emploi des infirmiers diplômés d'État est relativement long (29,2 mois, cf. graphique 3), soit une durée légèrement inférieure à celle observée pour les autres diplômés de la santé ou du social, mais supérieure aux autres types de diplômés. La durée du premier emploi est en outre largement plus importante dans le secteur public (37 mois en moyenne pour les infirmiers) que dans les établissements privés (21,9 mois). Les infirmiers sont par ailleurs 38,7 % à avoir conservé leur premier emploi au moins jusqu'à la fin de la période étudiée.

À la date de l'enquête, c'est-à-dire en 2003, les infirmiers occupent en moyenne leur emploi actuel depuis 37,9 mois (soit un peu plus de 3 ans) et les titulaires d'un autre diplôme équivalent du secteur sanitaire ou social depuis 38,3 mois, soit des durées sensiblement supérieures aux autres diplômés de niveau équivalent (les titulaires d'un second cycle universitaire ne sont installés dans leur emploi actuel « que » depuis 33,6 mois).

Quel que soit le type de diplôme considéré, le premier emploi débute en majorité par un travail temporaire (CDD, stage, intérim...). 75,3 % des

T • 04 **contrats de travail des infirmiers diplômés dans leur premier emploi**

	Secteur privé	Secteur public	Ensemble
CDD / stagiaire	59,4 %	78,4 %	68,6 %
Intérimaire	8,6 %	2,9 %	5,8 %
Saisonnier	0,8 %	0,4 %	0,6 %
Autres	0,4 %	0,0 %	0,2 %
Total travail temporaire	69,2 %	81,7 %	75,3 %
CDI / fonctionnaires (*)	30,2 %	18,0 %	24,3 %
Total emploi stable	30,2 %	18,0 %	24,3 %
Emploi aidé + formation	0,6 %	0,3 %	0,4 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(*) : en majorité dans la fonction publique hospitalière.
Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

jeunes infirmiers ont connu ce processus, contre 58,3 % des diplômés des autres secteurs de la santé ou du social. Cependant, si les infirmiers sont de loin les plus nombreux à débiter par un tel contrat, ceci peut être en partie imputable au fait qu'ils ne peuvent travailler à leur compte qu'au bout de 3 ans d'expérience professionnelle⁵, ce qui n'est pas forcément le cas des diplômés issus d'autres formations. Les emplois aidés et les contrats de formation sont en revanche quasiment inexistant chez les infirmiers, et en nombre très faibles chez les autres diplômés de niveau bac+2 de la santé ou du social.

Chez les infirmiers, le type de premier emploi dépend fortement du statut juridique de l'employeur (tableau 4) : ainsi 81,7 % des IDE recrutés par le secteur public⁶ ont commencé par un travail à durée limitée, contre seulement 69,2 % de ceux qui travaillent dans le privé.

Les infirmiers qui commencent par un travail à durée limitée sont majoritairement en CDD ou en stage (ils représentent 59,4 % des infirmiers recrutés en premier emploi par le secteur privé et 78,4 % de ceux recrutés par le secteur public). Une part non négligeable de ces contrats temporaires sont en outre des missions d'intérim (5,8 % de l'ensemble des infirmiers).

La proportion d'intérimaires est par ailleurs nettement plus élevée dans les premiers emplois proposés par le secteur privé (8,6 % contre 2,9 % dans le public). En ce qui concerne les premiers emplois à durée non limitée, ils se concrétisent le plus souvent par un CDI, que ce soit dans le public (18 %) ou le privé (30,2 %). Les hommes ont par ailleurs des contrats stables plus souvent que les femmes.

5. Voir à ce sujet l'article L.162-12-2 du Code de la santé publique, prévu par la loi n° 93-8 du 4 janvier 1993 relative aux relations entre les professions de santé et l'assurance maladie - qui institue la tenue d'une convention des infirmiers, l'Arrêté du 31 juillet 1997 portant approbation de la Convention nationale des infirmiers et l'Arrêté du 1^{er} mars 2002 portant approbation de la convention nationale des infirmiers et de son avenant n° 1 pour un plan pluriannuel de valorisation de l'exercice libéral de la profession d'infirmière.

6. Le recrutement des infirmiers dans la fonction publique hospitalière se fait par l'intermédiaire d'un concours sur titres. Il est ouvert « dans chaque établissement aux candidats titulaires soit du diplôme d'État d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier sans limitation dans le service où ils sont affectés, soit du diplôme d'infirmier du secteur psychiatrique », Décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière, art. 2. Les établissements peuvent cependant recruter un infirmier sur contrat pendant une certaine période avant qu'il devienne stagiaire en vue d'une titularisation.

T
•05 proportions de diplômés de la génération 98 employés à temps partiel

	Premier Emploi			Au bout de 5 ans		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Infirmiers Diplômés d'État	6 %	15 %	13 %	12 %	15 %	15 %
Autre Bac+2 de la santé ou du social	36 %	33 %	33 %	15 %	22 %	20 %
DEUG, DEUST...	19 %	19 %	19 %	8 %	11 %	10 %
BTS, DUT	10 %	18 %	14 %	3 %	9 %	6 %
2 ^e cycle universitaire	21 %	30 %	27 %	7 %	11 %	10 %
Ensemble	15 %	23 %	20 %	5 %	11 %	9 %

Champ : individus ayant au moins eu un emploi au cours de la période.
Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

Cinq ans après la fin de la formation initiale, la grande majorité des infirmiers (91,3 %) occupe en tout état de cause un emploi stable, ce qui est aussi globalement le cas des titulaires d'autres diplômes équivalents. Les contrats de formation ont par ailleurs complètement disparu chez les infirmiers, alors qu'ils représentent jusqu'à 10,5 % des emplois occupés par les autres catégories de diplômés.

■ Une pratique du temps partiel qui se développe au long des premières années d'exercice.

Les jeunes infirmiers sont, au départ, globalement moins concernés par le travail à temps partiel que les titulaires d'un autre diplôme équivalent (13 % pour une moyenne de 20 %, cf. tableau 5). En revanche, la profession infirmière est celle dans laquelle la différence hommes/femmes est la plus

importante (6 % des hommes infirmiers débutent par un temps partiel, contre 15 % des femmes). En outre, le fait de travailler à temps partiel dès la première embauche semble, pour les infirmiers, plus subi que véritablement choisi : en effet, parmi les infirmiers ayant eu pour première embauche un contrat à temps partiel, 78 % souhaitaient en réalité débiter par un travail à temps plein.

Au bout de 5 ans, la part des infirmiers à temps partiel a toutefois encore augmenté, passant de 6 % à 12 % pour les hommes, et restant à 15 % pour les femmes. Parmi l'ensemble des diplômés, ce sont les seuls pour lesquels on observe une augmentation de la proportion de temps partiels pendant la période, cette dernière devenant au bout de 5 ans supérieure à la moyenne des diplômés de niveau équivalent.

Cette relativement forte proportion d'infirmiers à temps partiel doit cepen-

dant être relativisée : on trouve en effet parmi eux surtout des temps partiel à 80 % (66,6 % des IDE à temps partiel sont dans ce cas), ce qui n'est pas le cas des diplômés hors secteur sanitaire et social. De même, les IDE qui se mettent à temps partiel sont très peu nombreux à travailler moins d'un mi-temps (seuls 0,7 % des IDE à temps partiel ont fait ce choix).

Ainsi, même si les infirmiers travaillent plus souvent à temps partiel que les diplômés issus de l'université, ils effectuent un temps de travail voisin en moyenne (les différences de quotités entre infirmiers / DEUG-DEUST et infirmiers / 2^e cycles universitaires sont statistiquement non significatives, cf. tableau 6). La différence est en revanche significative lorsqu'on compare les quotités de travail des IDE et des autres diplômés du secteur sanitaire ou social.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs », à l'aide d'un modèle logistique⁷, de la pratique du temps de travail (partiel ou complet) par les infirmiers diplômés d'État indique que la décision de débiter directement par un temps partiel dépend du sexe (-10,8 points dans la probabilité d'être à temps partiel lorsqu'on est un homme par rapport à une femme), du secteur

6

T
•06 quotités de temps de travail par type de diplôme à la date d'enquête¹

	Quotité	Différence avec la quotité des infirmiers(*)
Infirmiers Diplômés d'État	96,8 %	-
Autre Bac+2 de la santé ou du social	94,8 %	S(0,02)
DEUG, DEUST...	96,8 %	NS(0,99)
BTS, DUT	98,2 %	S(<0,01)
2 ^e cycle universitaire	96,4 %	NS(0,41)
Ensemble	97,2 %	-

1. Pour le calcul de la quotité, les durées de travail inférieures à un mi-temps ont été assimilées arbitrairement à des quotités de travail à 30 %

(*) : S = significatif à 5 %, NS = non significatif à 5 %, p-value entre parenthèses.

Champ : individus en emploi à la date d'enquête.

Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

7. Pour le détail des modèles logistiques, voir MARQUIER R. : « Les débuts de carrière des infirmiers sortis de formation initiale en 1998 », Document de travail, Série études, n° 46, avril 2005, Drees.

d'exercice (-7,1 points si l'on travaille dans le public par rapport au privé⁸), et de la région dans laquelle ils travaillent (-9,7 points si l'on est en région parisienne par rapport à la province). L'effet le plus marqué est celui de la présence d'enfants. Ainsi, le fait d'avoir déjà des enfants augmente la probabilité d'être à temps partiel de 4 points par rapport à une situation de référence sans enfants, mais l'effet est sensiblement plus fort lorsque la personne va avoir un enfant ou que celui-ci est en bas âge (+25,2 points). En revanche, le milieu social dont sont issus les infirmiers ne semble pas jouer de rôle significatif sur le choix du temps partiel.

Au bout de 5 ans, le choix des IDE de travailler ou non à temps partiel n'est pas tout à fait influencé par les mêmes facteurs que lors du premier emploi. On retrouve toujours l'effet du sexe et du fait de travailler dans le secteur public ou privé. En revanche, c'est le nombre d'enfants qui influence le plus la décision d'être à temps partiel (-6,4 points si l'on n'a pas d'enfants et -5,3 si l'on n'en a qu'un seul par rapport à la situation où l'on en a deux ou plus), et non pas le seul fait d'en avoir. La mobilité géographique a également une importance (-2 points si on a changé de commune sur les 5 ans par rapport à la situation où l'on n'a pas changé). Enfin, l'âge joue également un rôle relativement important dans cette prise de décision : la probabilité de travailler à temps partiel pour les plus jeunes augmente entre 21 et

28 ans (+3 points par année supplémentaire), puis diminue au-delà de cet âge (effet peu significatif de -0,5 point par année supplémentaire).

Les infirmiers sont fortement attirés par le secteur public, mais ils exploitent également la possibilité de s'installer en libéral

■ **Les infirmiers diplômés vont plus souvent du privé vers le public que l'inverse.**

Les jeunes diplômés de la santé ou du social sont environ la moitié à travailler dans le secteur public dès leur premier poste, et c'est le cas de 49 % des infirmiers (tableau 7). Les titulaires de BTS et DUT sont en revanche très peu nombreux (14 %) dans ce cas lors de leur première embauche.

Les jeunes infirmiers sont également les seuls diplômés pour lesquels les hommes exercent un premier emploi autant (voire plus) souvent dans le secteur public que les femmes (respectivement 52 % et 48 %). Pour tous les autres diplômés de niveau équivalent, on observe le contraire, avec une part de femmes dans le public nettement supérieure à celle des hommes.

Que ce soit les hommes ou les femmes, une part importante des infirmiers diplômés ayant accédé à la sortie de formation à un emploi dans le secteur public l'a conservé tout au long de la période d'enquête (32 % des hommes et 27 % des femmes, cf. graphique 4). Ceux qui ont occupé plusieurs emplois

au cours de la période sont le plus souvent passés du secteur privé vers le secteur public (26 % pour les infirmiers et 24 % pour les infirmières). Le phénomène inverse (passage du public vers le privé) est beaucoup moins courant : seuls 6 % des hommes et 7 % des femmes ont fait ce choix.

Les autres diplômés de niveau proche ont, quant à eux, des trajectoires d'emploi plus stables que les infirmiers au sein du secteur privé. De même, on voit en leur sein peu de mobilité du privé vers le public : ainsi les titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 de la santé ou du social ne sont-ils que 9 % à avoir évolué du privé vers le public au cours des cinq ans d'enquête.

Cinq ans après l'obtention de leur diplôme, les IDE sont ainsi 66,1 % à travailler dans le secteur public. La proportion d'hommes travaillant dans le public, très proche de celle des femmes peu après leur sortie de formation, a ensuite augmenté plus rapidement, jusqu'à atteindre 73 % (contre 65 % pour les femmes, la différence étant cette fois-ci significative).

■ **Le nombre d'infirmiers libéraux s'accroît fortement dès la quatrième année suivant le diplôme.**

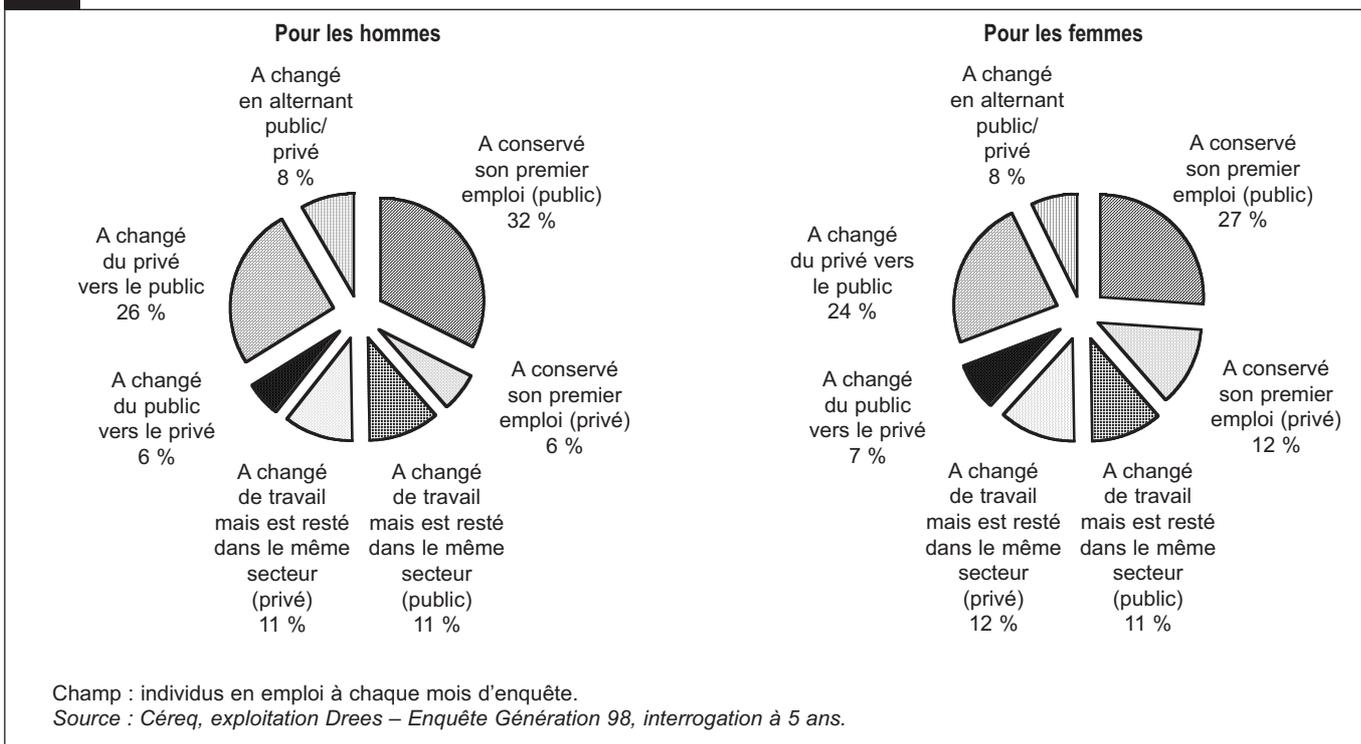
Parmi les infirmiers diplômés en 1998, 4 % ont choisi de travailler en libéral au bout de 5 ans. Cette proportion était restée très faible jusque 4 ans après la fin des études, ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où l'exercice libéral de la profession n'est autorisé

T
•07 proportions de diplômés de la génération 98 ayant occupé un premier emploi dans le secteur public

	Hommes	Femmes	Ensemble
Infirmiers Diplômés d'État	52 %	48 %	49 %
Autre Bac+2 de la santé ou du social	24 %	52 %	47 %
DEUG, DEUST...	27 %	34 %	31 %
BTS, DUT	11 %	18 %	14 %
2 ^e cycle universitaire	41 %	48 %	45 %
Ensemble	23 %	35 %	30 %

Champ : individus ayant au moins eu un emploi au cours de la période.
Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

8. Ce résultat doit être considéré avec prudence car la variable du secteur de travail peut présenter un biais d'endogénéité : en effet le choix du secteur privé ou public peut dépendre de la facilité (ou difficulté) de pouvoir travailler à temps partiel. Ainsi si l'on fait l'hypothèse qu'il est plus facile de travailler à temps partiel dans le privé que dans le public, les infirmiers peuvent prendre en compte ce phénomène dans leur choix de poste.



8

qu'au bout de 3 ans d'expérience professionnelle. Le nombre d'infirmiers libéraux parmi la cohorte de sortants observée a ensuite augmenté très rapidement en un an (leur part passant de 0,9 % à 4 %). À la date d'enquête, et donc cinq ans après la sortie de formation, les infirmiers libéraux sont plus souvent des hommes que des femmes (9 % d'hommes contre 3 % de femmes), et travaillaient auparavant moins souvent dans le secteur public (36,6 % des IDE actuellement en libéral étaient employés précédemment dans le secteur public).

Par ailleurs, les infirmiers salariés interrogés sont assez nombreux à songer à travailler en libéral dans l'avenir (10 % des IDE du secteur privé et 6,6 % de ceux du secteur public envisagent fortement cette possibilité).

Un modèle logistique – c'est-à-dire une analyse « toutes choses égales par ailleurs » – a été utilisé pour appréhender les facteurs qui jouent sur la probabilité pour les IDE de travailler à leur compte 5 ans après leur sortie de formation. Il montre un

impact négatif de la présence d'enfants en bas âge (-2,5 points pour les infirmiers qui ont des enfants en bas âge par rapport à ceux qui n'ont pas d'enfants). La mobilité géographique semble également associée au choix du secteur libéral : ainsi les infirmiers ayant changé de commune de résidence entre 2001 et 2003 (c'est-à-dire au moment où ils avaient suffisamment d'expérience pour s'établir à leur compte) ont davantage tendance à exercer à leur compte que les IDE peu mobiles (+1,7 point⁹). Enfin, on peut également remarquer que ni l'âge des infirmiers, ni la région où ils habitent (en particulier la différence province / région parisienne), ni la profession des parents ne semblent jouer de rôle significatif dans le choix du libéral.

Bien sûr la proportion d'infirmiers libéraux dans la génération sortant de formation initiale en 1998 augmente encore rapidement à la date d'enquête et n'est donc pas stabilisée. Un horizon d'étude plus important donnerait peut-être des résultats différents quant aux facteurs de choix de ce secteur d'exercice¹⁰.

Une profession au départ relativement bien rémunérée, mais avec des progressions de salaire assez faibles

■ Le salaire¹¹ de premier emploi est nettement plus élevé pour les infirmiers que celui des diplômés de niveau d'études proche...

Les infirmiers à plein temps déclarent un salaire net plus élevé dans leur premier poste que les titulaires d'un

9. À noter cependant que le sens de la causalité n'est pas évident : les infirmiers ont peut-être été mobiles du fait de se mettre en libéral, en choisissant par exemple un lieu d'exercice correspondant à une demande forte en soins infirmiers.

10. En effet, la proportion d'infirmiers libéraux en 2004 était de 15,2 %. Il semblerait par ailleurs que la proportion d'infirmiers libéraux se stabilise à 20 % entre 15 et 25 ans après obtention du diplôme, et diminue au-delà (source : Adeli).

11. On n'étudie ici que les salaires mensuels à temps plein, primes éventuelles incluses. Par ailleurs, il n'a pas été possible, faute de données, de rapporter les rémunérations au temps de travail réellement effectué (ne tenant ainsi pas compte des astreintes ou des heures supplémentaires par exemple).

diplôme comparable (la médiane des salaires mensuels à l'embauche est à 1 296 € nets pour les IDE, cf. graphique 5). Les infirmiers ont également une dispersion de leurs salaires plus faible que pour les autres professions (50 % d'entre eux sont payés entre 1 220 € et 1 418 € nets mensuels, soit un écart de 198 €).

Les salaires nets perçus par les infirmiers lors de leur premier emploi sont globalement plus élevés dans le secteur public que dans le secteur privé (la médiane pour le secteur public est de 1 326 € nets mensuels à l'embauche contre 1 261 € pour le secteur privé). La dispersion des salaires est également moins importante dans le public (50 % des IDE travaillant dans le secteur public gagnent entre 1 260 € et 1 418 € nets mensuels, soit un écart de 158 €, alors que cet écart est de 264 € pour les IDE du secteur privé). Les infirmiers gagnent par ailleurs globalement plus que les infirmières, mais l'écart est assez faible (la médiane des salaires est de 1 342 € pour les hommes, contre 1 296 € pour les femmes), même s'il reste statistiquement significatif. En revanche, la dispersion des salaires est très proche pour les hommes et les femmes.

Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » (en régressant le logarithme du salaire sur les différentes varia-

bles explicatives) fait apparaître un effet assez marqué de la région d'exercice : ainsi un infirmier travaillant en Île-de-France est-il payé 6 % de plus qu'un infirmier exerçant en province¹². De même, les infirmiers du secteur public gagnent environ 6 % de plus que les infirmiers du secteur privé. Les effets d'âge ou de sexe ne sont en revanche pas significatifs.

■ ... mais l'écart s'est réduit 5 ans après la fin des études.

La différence hommes/femmes se fait en revanche ressentir au niveau des augmentations de salaires, où les femmes se retrouvent en moyenne désavantagées par rapport aux hommes. L'écart se creuse donc entre les salaires des hommes et ceux des femmes à la fin du contrat¹³.

Surtout, les augmentations des salaires des infirmiers dans leur premier poste sont plus faibles que celles qu'ont obtenues les autres diplômés (+9,1 % pour les hommes et +7,8 % pour les femmes, contre +9,6 % minimum chez les diplômés des autres secteurs).

Le salaire mensuel net médian observé en 2003 pour les infirmiers à plein temps demeure toutefois supérieur (de la même façon que pour le premier emploi) à celui des autres professions étudiées (1 562 €), même si les écarts se sont réduits. On observe également que la distribution des salaires dans l'emploi actuel est plus resserrée chez les infirmiers que chez les titulaires d'autres diplômes (50 % des infirmiers à plein temps gagnent entre 1 461 et 1 650 € nets mensuels, soit un écart de 189 €, alors que chez les titulaires d'un DEUG ou d'un DEUST, l'écart est de 627 €).

Le salaire médian des IDE à plein temps est quasiment identique, cinq ans après leur sortie de formation, dans le public et le privé¹⁴⁻¹⁵ (respectivement 1 562 et 1 556 € nets mensuels). Néanmoins, la dispersion de ces salaires est plus élevée dans le privé (50 % des IDE du privé gagnent entre 1 448 et 1 677 €, soit un écart de 229 €, alors que dans le public, ce même écart est de 151 €). De même, la dispersion des salaires est (légèrement) plus élevée

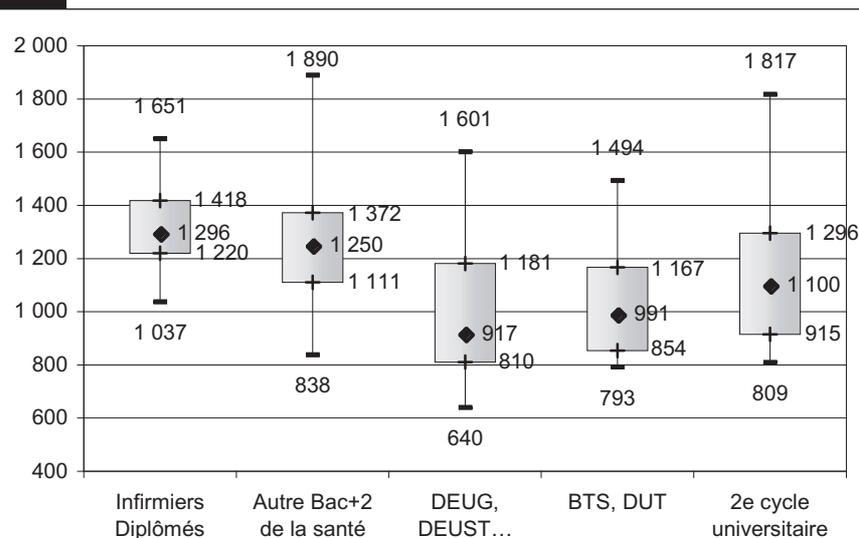
12. Les infirmiers exerçant dès le départ à l'étranger, trop peu nombreux dans notre échantillon, ont été regroupés avec ceux exerçant en province.

13. Ou à la fin de l'enquête pour ceux qui ont conservé leur premier emploi jusque là.

14. La différence des médianes est statistiquement non significative.

15. En fait, la différence de rémunération entre public et privé se fait surtout ressentir en milieu de carrière. Voir à ce sujet COLLET M., « Les rémunérations dans les établissements de santé. Évolutions et comparaisons sur l'ensemble du secteur hospitalier entre 1999 et 2002 », *Document de travail*, Série études, n° 45, mars 2005, Drees.

G 05 distribution des salaires mensuels (en euros) à l'embauche du premier emploi par type de diplôme



Lecture : la valeur centrale (le losange) correspond à la médiane des salaires, les rectangles correspondent à la situation de 50 % des individus (25 % de chaque côté de la médiane) et l'intervalle entre les barres correspond à la situation de 90 % des individus (45 % de chaque côté de la médiane).

Source : Céreq, exploitation Drees - Enquête Génération 98, interrogation à 5 ans.

pour les femmes (50 % gagnent entre 1 261 € et 1 490 € nets mensuels, soit un écart de 229 €) que pour les hommes (50 % gagnent entre 1 296 € et 1 499 € nets mensuels, soit un écart de 203 €).

L'analyse « toutes choses égales par ailleurs » montre toujours un fort effet de la région de travail sur la rémunération obtenue par les infirmiers 5 ans après leur sortie de formation (les infirmiers d'Île-de-France gagnent ainsi environ 9 % de plus que leurs homologues de province). De même, les hommes gagnent, toutes choses égales par ailleurs, 9 % de plus que les femmes. En revanche, ni l'âge, ni le fait de travailler dans le public ou le privé, ni celui d'être ou non en libéral ne semblent jouer de rôle significatif sur les différences de rémunération.

L'opinion des infirmiers sur leur emploi est plutôt positive

Globalement les infirmiers diplômés estiment qu'ils sont embauchés à un niveau qui correspond à leurs compétences. 76,8 % d'entre eux le pensent dès leur premier emploi et cette proportion ne change pratiquement pas lorsqu'on considère leur opinion sur l'emploi qu'ils occupent 5 ans plus tard. *A contrario*, chez les diplômés d'autres secteurs que la santé ou le social, une proportion très importante des individus (plus du tiers) estiment qu'ils travaillent en dessous de leur niveau de compétence, et moins de 65 % estiment qu'ils travaillent au bon niveau de compétence.

Si l'on s'intéresse uniquement au dernier emploi occupé par les infirmiers, il apparaît toutefois une disparité assez importante entre les hommes et les femmes : ainsi 13 % des hommes considèrent qu'ils travaillent en dessous de leur niveau de compétence, contre 7 % des femmes. À l'inverse, 8 % des hommes considèrent qu'ils travaillent au-dessus de leur niveau de compétence, contre 15 % des femmes. Les différences d'opinion entre le secteur public ou privé chez les IDE sont moins mar-

quées : 7,6 % (respectivement 13,9 %) des employés du public et 9,2 % (respectivement 15,1 %) des employés du privé se considèrent comme embauchés en dessous de leur niveau de compétence (respectivement au-dessus de leur niveau de compétence).

Les IDE semblent par ailleurs plutôt satisfaits de leur emploi, puisque seuls 7,8 % d'entre eux ont répondu non à la question « diriez-vous de votre emploi actuel, qu'il vous permet de vous réaliser professionnellement ? ». Ils se démarquent donc à nouveau des diplômés hors sanitaire ou social, dont la proportion de ceux qui estiment ne pas se réaliser professionnellement est bien plus importante.

Les hommes et femmes ne se différencient pas beaucoup en ce qui concerne leur opinion sur la réalisation professionnelle. Ainsi 61 % des infirmiers et 60 % des infirmières pensent que leur travail actuel leur permet tout à fait de s'épanouir professionnellement. La différence est plus prononcée lorsqu'on compare le public et le privé, les infirmiers du secteur privé semblant moins satisfaits du point de vue de leur réalisation professionnelle (10,6 % pensent que leur travail n'est pas épanouissant, contre 6,4 % dans le secteur public).

Les infirmiers sont en revanche assez nombreux à penser qu'ils sont mal payés compte tenu du travail qu'ils fournissent (32,4 % pensent qu'ils sont plutôt mal payés et 3,7 % qu'ils sont très mal payés). De ce point de vue, ils sont assez proches de l'opinion des diplômés de niveau équivalent d'autres secteurs.

Les infirmières semblent toutefois moins exigeantes que les infirmiers pour ce qui est de la rémunération : 66 % d'entre elles pensent qu'elles sont plutôt bien payées ou très bien payées contre 56 % des infirmiers, alors que leurs salaires réels sont assez proches. Les opinions relatives aux salaires sont en revanche assez proches chez les infirmiers du privé et du public.

Le dernier indicateur de satisfaction relevé par l'enquête concerne la volonté de changer d'emploi au bout des 5 ans de vie active. Parmi l'ensemble des infirmiers, seuls 6,8 % recherchent un autre emploi, soit beaucoup moins que les diplômés d'autres secteurs. Il existe toutefois d'assez fortes disparités entre les sexes et le secteur d'emploi. Les infirmières sont moins nombreuses à rechercher un nouvel emploi que les infirmiers (6 % contre 9 %). De même, les employés du secteur public semblent beaucoup moins enclins à changer de travail que ceux du secteur privé (4,8 % contre 10,4 %).

■ Les infirmiers satisfaits de leur emploi travaillent plus souvent dans le secteur public et à temps complet.

À partir des déclarations des infirmiers sur l'opinion qu'ils se font de leur emploi, il est possible de construire des classes homogènes d'individus, regroupant les réponses les plus corrélées entre elles¹⁶. On a pu ainsi constituer trois groupes ayant des attitudes proches :

- Le premier (73,6 % des infirmiers) se considère comme plutôt bien à sa place, et regroupe les individus ayant principalement répondu qu'ils étaient embauchés au bon niveau de compétence, qu'ils se réalisaient professionnellement, qu'ils étaient plutôt bien payés, voire très bien payés, et qu'ils ne recherchaient pas d'emploi ;

- Le deuxième (11,9 % des infirmiers) considère plutôt qu'on lui en demande trop, et regroupe des personnes estimant qu'elles ont été embauchées au-dessus de leur niveau de compétence tout en étant mal payés ;

16. La méthode utilisée est l'Analyse en composant multiple (ACM) suivie d'une classification par la méthode des centres mobiles à partir des coordonnées des deux premiers axes de l'ACM.

- Le troisième (14,5 % des infirmiers) manifeste la volonté de partir, et est composé de personnes estimant avoir été embauchées en dessous de leur niveau de compétence, ne pas se réaliser professionnellement, et qui cherchent un autre emploi.

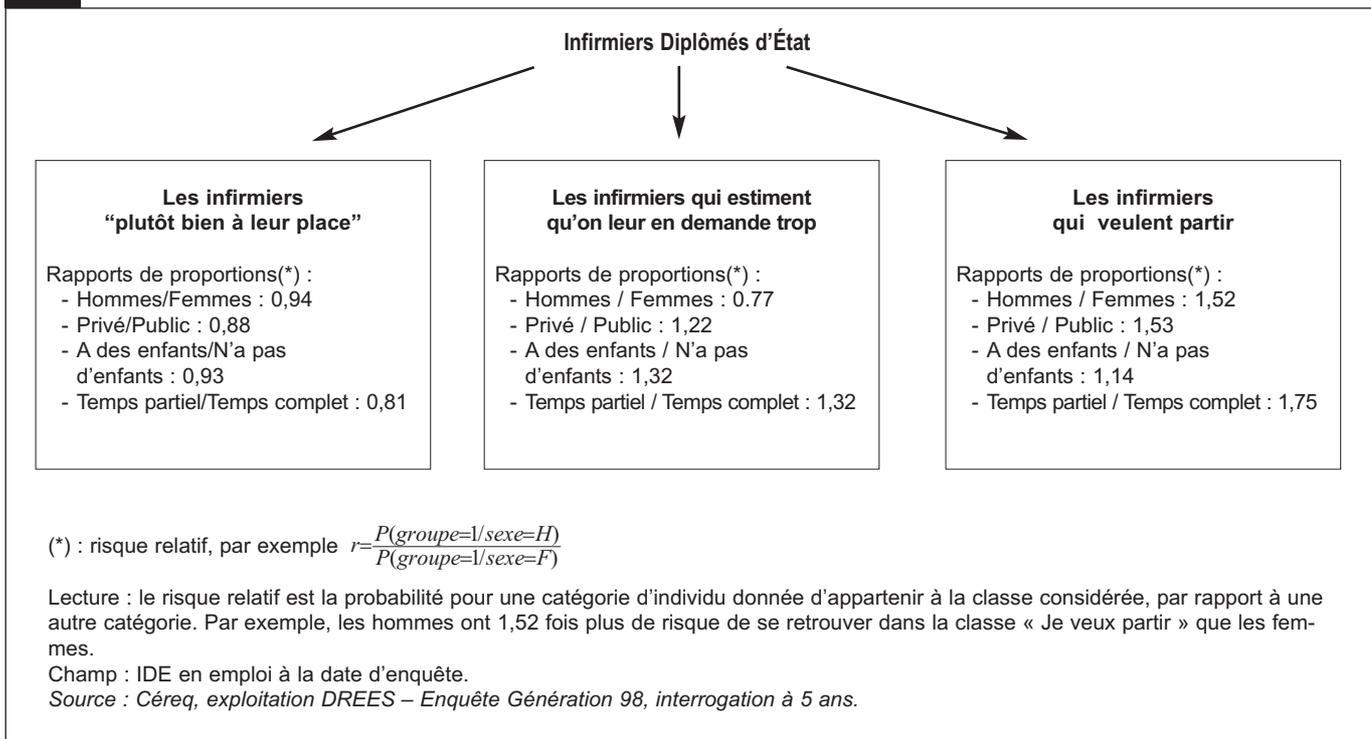
Deux groupes sur les trois (représentant un quart des effectifs infirmiers

sortis de formation initiale en 1998) correspondent donc à des personnes peu ou pas satisfaites du contenu ou des conditions de leur travail. Parmi les plus insatisfaits (troisième groupe), on retrouve plus d'hommes que de femmes (le risque relatif d'appartenir à ce groupe est de 1,52, cf. graphique 6). Dans les deux groupes où les conditions

de travail ne sont pas idéales, se retrouvent en outre davantage d'infirmiers qui travaillent dans le secteur privé, qui ont des enfants et qui sont à temps partiel. À l'inverse, les personnes à temps complet ont plus de chances de se situer dans le premier groupe, c'est-à-dire là où les personnes sont plutôt satisfaites de leur travail. ●

G
•06

caractéristiques des individus selon leur groupe d'opinion



Ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la Santé et de la protection sociale
11, place des Cinq martyrs du Lycée Buffon
75696 Paris cedex 14

Pour toute information sur nos publications récentes :

Internet : www.sante.gouv.fr/htm/publication

Tél. : 01 40 56 81 24



- un hebdomadaire :

Études et Résultats

consultable sur Internet

abonnement gratuit à souscrire auprès de la DREES

télécopie : 01 40 56 80 38

www.sante.gouv.fr/htm/publication

- des revues trimestrielles :

Revue française des affaires sociales

revue thématique

dernier numéro paru :

« Acteurs locaux et décentralisation

Processus à l'œuvre dans les domaines social et sanitaire »

n° 4, octobre-décembre 2004

Dossiers Solidarité et Santé

revue thématique

derniers numéros parus :

« Études diverses »

n° 3, juillet-septembre 2004

« Les revenus sociaux en 2003 »

n° 4, octobre-décembre 2004

- des ouvrages annuels :

Données sur la situation sanitaire et sociale en France

Comptes nationaux de la santé

Comptes de la protection sociale

- et aussi...

Statiss, les régions françaises

Résumé des informations disponibles dans les services statistiques des DRASS

consultable sur Internet :

www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm



Les revues et ouvrages sont diffusés par la Documentation Française

29, quai Voltaire - 75344 Paris cedex 07

tél. : 01 40 15 70 00

Internet : www.ladocfrancaise.gouv.fr